



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Mardi 13 février 2024 s'est tenu au siège annexe du parti à Cotonou, une session ordinaire de la Direction Exécutive Nationale (DEN) de l'Union Progressiste Le Renouveau.

Au cours de la séance, la Direction Exécutive Nationale a pris acte de l'adhésion du Groupe parlementaire UP Le Renouveau à la proposition de révision constitutionnelle du député Assan SEIBOU, président du groupe parlementaire Bloc Républicain.

Tout en encourageant le bureau du groupe parlementaire à multiplier les contacts aux fins d'un consensus autour de ladite proposition, la Direction Exécutive Nationale a instruit le président du groupe parlementaire UP Le Renouveau, afin qu'une proposition de loi modificative et complétive de la loi N°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral soit déposée, dans les meilleurs délais, sur la table du président de l'Assemblée nationale en cas de défaut de consensus autour de la proposition de révision constitutionnelle en instance.

Ladite proposition doit refléter la position de l'Union Progressiste le Renouveau telle que contenue dans la déclaration du groupe parlementaire en date du 26 Janvier 2024. Les corrections proposées doivent rétablir l'égalité entre les titulaires du pouvoir de parrainer dans le respect de l'esprit de la réforme constitutionnelle ayant abouti à l'établissement de l'année électorale, et satisfaire l'impérieuse nécessité de la légitimité politique et de la légalité constitutionnelle des titulaires du pouvoir de parrainer.

Fait à Cotonou, le 14 février 2024

Le Secrétaire Général du parti

Gérard GBÉNONCHI